

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le mardi le 14 octobre 2014 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	André Leclerc,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 31 et vérifie le quorum.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire du 8 septembre et la session spéciale du 22 septembre 2014.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 septembre 2014.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 151 m³, moyenne : 102 m³/jr
Les Buissons : 9 829 m³, moyenne : 317 m³/jr
Station de recherche : Du 02-09-2014 au 01-10-2014 11,4 m³
Camping de la Rive : Du 02-09-2014 au 01-10-2014 1,71 m³

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 3, 10, 17 et 30 septembre 2014
Incendie : 26 août, 7, 12, 14, 15 septembre 2014

2014-10-214
6147

2014-10-215
6147

2014-10-216
6147



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Premiers répondants : 4, 17 et 26 septembre 2014

Formation : aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal du 20 août 2014.

- Déclaration des intérêts pécuniaires - M. André Leclerc

Dépôt de son formulaire.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2014-10-217
6148

CORRESPONDANCE :

Reçue :

M. Michel Bérubé, directeur, ministère des Transports du Québec -14-09-05- confirmation que l'analyse de la demande de prise en charge du chemin de la Scierie par le ministère des Transports du Québec est terminée. À la lumière des données de circulation de 2013, le portrait dressé quant à l'usage du chemin de la Scierie démontre qu'il s'agit d'une route locale, donc l'entretien demeure à la charge de la municipalité.

M. Harry Huet, conseiller Côte-Nord, Développement économique Canada -14-09-11- confirmation que l'information est complète dans la demande d'aide financière dans le cadre du programme « Initiative d'investissement local » pour la deuxième phase du projet d'un Centre intergénérationnel.

M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec -14-09-19- confirmation qu'il accorde une subvention maximale de 60 000 \$, échelonnée sur trois années budgétaires, pour les travaux d'aide à l'amélioration de la rue de Baie-Saint-Ludger.

M. Sylvain Tremblay, chef du Service des programmes, Direction du rétablissement, ministère de la Sécurité publique -14-09-24- confirmation qu'après l'analyse sommaire des sinistres des grandes marées survenus en décembre 2010 et janvier 2011, la DRÉ rend admissible l'enrochement du talus de la rue Labrie Ouest sur 770 mètres et, la participation financière maximale de la municipalité est de 170 646,25 \$.

M. Ghislain Gauthier, directeur des Travaux publics et services techniques, ville de Baie-Comeau -14-09-26- confirmation qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, les coûts pour le déneigement de la portion du chemin de la Scierie sur le territoire de Pointe-aux-Outardes passeront à 6 000 \$ du kilomètre annuellement, et ce, sur la distance de 1,52 kilomètre.

Expédiée :

M. Michel Bérubé, directeur de la direction de la Côte-Nord, ministère des Transports du Québec -14-08-12- envoi de la résolution numéro 2014-09-203 selon laquelle le conseil demande au ministère des Transports la faisabilité d'ajouter un accès à l'intersection du chemin Principal et de la route 138, pour les véhicules qui vont en direction Est, vers la ville de Baie-Comeau.

M. Jean-François Gaboury, Service Canada, Programme Emploi Été Canada -14-09-10- envoi de la demande de remboursement et le rapport d'activités dans le cadre du Programme « Emploi d'été Canada 2014 ».

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



M. Michel Bérubé, direction de la Côte-Nord, ministère des Transports du Québec -14-09-15- demande pour aménager des accotements pavés de 1,5 mètre dans les travaux de reconstruction d'une partie du chemin Principal en 2015 et la correction du marquage des lignes de rue sur une partie du chemin Principal afin d'atteindre le minimum de 1 mètre d'accotement.

Mme Renée Raymond, conseillère en gestion, Direction de l'Amélioration de l'habitat -14-09-15- envoi de l'état des déboursés et des encaissements dans le cadre du Programme Logement abordable Québec – Volet Nord du Québec accompagné du rapport de l'auditeur.

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2014-10-218
6149

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2014-10-14 et d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR OCTOBRE 2014

Transferts:

02 13000 494	Cotisation, abonnements	+	150 \$
02 13000 610	Aliments. – ADM	+	50 \$
02 190100 522	Ent. et rép. – Édifice municipal	+	1 100 \$
02 22000 525	Ent. et Rép. – Véhicules inc.	+	1 400 \$
02 22000 631	Essence et huile diesel - Incendie	+	300 \$
02 32000 522	Ént. Garage et entrepôt	+	500 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Purif. Eau	+	2 500 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	+	600 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. Eau	+	2 500 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	+	600 \$
02 41300 521	Ent. infrast. – Réseaux	+	200 \$
02 70130 521	Ent. patinoire	+	100 \$
02 70230 511	Location école	+	350 \$
			<hr/>
			10 350 \$
02 11000 970	Subventions et dons - Élus	-	400 \$
02 13000 454	Formation et perf. – ADM	-	900 \$
02 22000 521	Ent. et rép. – Borne-fontaine	-	400 \$
02 22000 522	Ent. bâtiment – Caserne	-	300 \$



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	-	5 000 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	-	1 200 \$
02 32000 625	Achat d'asphalte	-	1 500 \$
02 41300 642	Matériaux	-	200 \$
02 70130 649	Articles de sports	-	100 \$
02 70230 349	Publicité et promotion	-	300 \$
02 70230 670	Fournitures	-	50 \$
			10 350 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

**2014-10-219
6150**

MANDAT DE TRAVAUX D'ARPENTAGE – TERRAIN À DES FINS DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes veut acquérir à des fins de conservation, un terrain d'environ 15 000 m² situé à proximité du portail d'entrée en bordure de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire arpenter et cadastrer le terrain concerné;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, propose de faire ce travail pour un montant de 4 950 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de mandater le Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, pour faire l'arpentage d'un terrain d'environ 15 000 m², à des fins de conservation, situé à proximité du portail d'entrée en bordure de la route 138, au montant de 4 950 \$, plus taxes.

**2014-10-220
6150**

MANDAT DE TRAVAUX D'ARPENTAGE – LOTISSEMENT ET PIQUETAGE DE TROIS(3) TERRAINS SUR LA RUE LABRIE EST

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'arpentage doivent être réalisés pour lotir et piqueter trois (3) terrains sur la rue Labrie Est;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces travaux d'arpentage, la municipalité pourra procéder à la vente de ces terrains auprès des propriétaires du secteur intéressés à en faire l'acquisition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu à l'unanimité, de mandater le Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, pour réaliser les travaux de lotissement et d'arpentage de trois (3) lots sur la rue Labrie Est, au coût de 4 225 \$, plus taxes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2014-10-221
6151

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – PLANS ET DEVIS POUR
L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX PUIITS D'EAU POTABLE
SECTEURS POINTE-AUX-OUTARDES ET LES BUISSONS**

CONSIDÉRANT la demande d'avenant au mandat du Groupe Conseil TDA, dans le cadre de la préparation des plans et devis pour le raccordement des nouveaux puits d'eau potable dans les secteurs de Pointe-aux-Outardes et Les Buissons ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires supplémentaires requis sont pour ajuster la conception selon la réglementation sur l'eau potable en raison de la vulnérabilité des puits à aménager et ajustements de la capacité des puits selon la consommation réelle actuelle avec projection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter la demande d'avenant au mandat du Groupe-conseil TDA pour la préparation des plans et devis, pour le raccordement des nouveaux puits d'eau potable dans les secteurs de Pointe-aux-Outardes et Les Buissons, au coût de 3 120,07 \$, plus taxes.

Formules Municipales - No 6614-MS-T-spécial

2014-10-222
6151

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dépose une expertise géotechnique pour l'aménagement d'une piste cyclable dans une zone à risque de mouvements de sol de type NA1 pour les lots 25-P et 26-P du rang 1, appartenant à Les Semences Élités du Québec;

CONSIDÉRANT QU' afin de se conformer au Règlement de contrôle intérimaire 2012-07 ainsi qu'au Règlement 314-12 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones de glissements de terrain et dans le but d'aménager une piste cyclable sur les lots 25-P et 26-P du rang 1, la municipalité de Pointe-aux-Outardes a déposé une expertise géotechnique décrivant les recommandations relatives aux travaux envisagés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal de lever l'interdiction pour autoriser l'aménagement de la piste cyclable sur les lots 25-P et 26-P du rang 1 selon les recommandations de l'expertise géotechnique du 17 juillet 2014 et de son plan révisé du 29 août 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la levée d'interdiction pour autoriser l'aménagement de la piste cyclable sur les lots 25-P et 26-P du rang 1 selon les recommandations de l'expertise géotechnique du 17 juillet 2014 et de son plan révisé du 29 août 2014.



2014-10-223
6152

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE-PASSERELLE POUR LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la corporation Véloroute des Baleines a déposé une expertise géotechnique en vue de l'aménagement d'une passerelle pour bicyclettes dans une zone à risque de mouvements de sol de type NA1 pour les lots 25-P et 26-P du rang 1, appartenant à Les Semences Élités du Québec;

CONSIDÉRANT QU' afin de se conformer au Règlement de contrôle intérimaire 2012-07 ainsi qu'au Règlement 314-12 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones de glissements de terrain et dans le but d'aménager une passerelle pour bicyclettes sur les lots 25-P et 26-P du rang 1, la corporation Véloroute des Baleines a déposé une expertise géotechnique décrivant les recommandations relatives aux travaux envisagés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal de lever l'interdiction pour l'aménagement d'une passerelle pour bicyclettes dans une zone à risque de mouvements de sol de type NA1 pour les lots 25-P et 26-P du rang 1, selon les recommandations de l'expertise géotechnique du 7 juillet 2014 et de son plan révisé du 29 août 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la levée d'interdiction pour l'aménagement d'une passerelle pour bicyclettes dans une zone à risque de mouvements de sol de type NA1 pour les lots 25-P et 26-P du rang 1, selon les recommandations de l'expertise géotechnique du 7 juillet 2014 et de son plan révisé du 29 août 2014.

2014-10-224
6152

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'un glissement de terrain survenu à l'arrière du terrain de baseball situé au 493, chemin Principal, lots 25-14 et 26-13 du rang de la Rivière-aux-Outardes, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes dépose une expertise géotechnique pour faire des travaux correctifs et des mesures de protection du talus au centre des loisirs et ce, afin d'éviter que les rejets (ruissellement, infiltration et fonte des neiges) ne provoquent d'impacts négatifs;

CONSIDÉRANT QU' afin de se conformer au Règlement de contrôle intérimaire 2012-07 ainsi qu'au Règlement 314-12 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones de glissements de terrain et dans le but de faire des travaux correctifs et des mesures de protection pour le talus situé en arrière du terrain de baseball au 493, chemin Principal, la municipalité de Pointe-aux-Outardes a déposé une expertise géotechnique décrivant les recommandations

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



relatives aux travaux envisagés;

CONSIDÉRANT l'expertise géotechnique du 17 mai 2011, ainsi que la note 24 du Règlement 2012-07;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal de lever l'interdiction pour autoriser les travaux correctifs et de protection de talus envisagés pour la propriété située au 493, chemin Principal, lots 25-14 et 26-13 du rang de la Rivière-aux-Outardes et ce, selon les recommandations de l'expertise géotechnique du 17 mai 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la levée d'interdiction pour autoriser les travaux correctifs et de protection de talus envisagés pour la propriété située au 493, chemin Principal, lots 25-14 et 26-13 du rang de la Rivière-aux-Outardes et ce, selon les recommandations de l'expertise géotechnique du 17 mai 2011.

2014-10-225
6153

DIVERS ACHATS – SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de :

Huit - 5 gallons de mousse de classe « A »	880 \$, chez Aréo-Feu
Un - 1 chapeau blanc pour le chef de caserne	125 \$, chez l'Arsenal
Un - 1 chapeau rouge pour le lieutenant	<u>125 \$, chez l'Arsenal</u>
	1 130 \$, plus taxes

2014-10-226
6153

FONDATION CÉGEP DE BAIE-COMEAU – 5 À HUITRES

CONSIDÉRANT QUE la fin de semaine d'activités dans le cadre du 50^e anniversaire de la fondation de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a lieu en même temps que le « 5 à Huîtres » pour la fondation du Cégep de Baie-Comeau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remettre une contribution de 108 \$ à la Fondation du Cégep de Baie-Comeau dans le cadre de son « 5 à Huîtres », qui aura lieu le 8 novembre prochain.

2014-10-227
6153

SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité,

Que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

Que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

2014-10-228
6154

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les enjeux que constitue l'ouverture à un développement potentiel de la filière uranifère au Québec;

CONSIDÉRANT les risques pour la santé des populations et des impacts que pose ce type de mines pour l'environnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.

2014-10-229
6154

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2015

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Marielle Dionne afin de représenter la municipalité de Pointe-aux-Outardes au sein du comité de travail pour planifier les activités et orientations de la semaine de l'action bénévole 2015 du Centre de bénévolat Manicouagan inc.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister aux rencontres.

2014-10-230
6154

COLLOQUE « RESSOURCEZ L'AVENIR »

Il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer au colloque « Ressourcez l'avenir » de la Corporation des services Universitaires secteur ouest Côte-Nord qui aura lieu à Baie-Comeau, le 29 octobre 2014, au coût de 175 \$, taxes incluses.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2014-10-231
6155

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2014 – COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2014 auprès du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire au coût de 100 \$.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – GRAINS DE SOLEIL

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

2014-10-232
6155

NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de nommer M. André Leclerc comme représentant du conseil municipal de Pointe-aux-Outardes afin de siéger sur le comité consultatif d'urbanisme.

2014-10-233
6155

DEMANDE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LES DROITS DE COUPE DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit faire une nouvelle demande d'autorisation auprès de la MRC de Manicouagan pour la construction et les droits de coupe de la piste cyclable sur les lots 21 à 24 du rang 1, appartenant au ministère des Ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'ouverture de dossier ont déjà été payés ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de redevance forestière pour les droits de coupe s'élèveront à environ 800 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Julien Normand à signer le document de demande d'autorisation de la MRC de Manicouagan pour la construction et les droits de coupe pour le projet de la piste cyclable sur les lots 21 à 24 du rang 1.

Il est également résolu d'autoriser de payer les frais de droits de coupe en lien avec le projet d'aménagement de la piste cyclable pour un montant estimé à 800 \$.

AFFAIRES NOUVELLES

PROJET ROUTIER

Le conseiller Serge Deschênes a rendu visite à M. Philippe Gauthier du ministère des Transports, le 3 octobre dernier. Les plans pour les travaux sont prêts. Ils sont toujours dans l'attente de l'autorisation du MAPAQ pour le fossé de décharge et l'exutoire projeté, au sud-ouest du 369, chemin Principal. De plus, suite à notre demande, le ministère étudiera la possibilité d'aménager des accotements pavés de 1,5 mètre,



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

plutôt que de 1,0 mètre prévu dans le projet initial.

2014-10-234
6156

RACCORDEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL – 13, RUE DU MOULIN

- CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de la résidence située au 13, rue du Moulin veut faire un nouveau raccord pour relier le drain agricole de sa résidence à la conduite d'égout pluvial de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** l'autorisation temporaire des Entreprises R & G St-Laurent pour l'installation d'une conduite d'égout pluvial de 100 mm de diamètre sur le lot 15-28-54 adjacent au 13 rue du Moulin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de permettre au propriétaire de raccorder le drain agricole de la résidence du 13, rue du Moulin à la conduite d'égout pluvial de la municipalité aux conditions suivantes :

1. La municipalité n'est pas responsable des dommages causés au bâtiment ou à son contenu par suite d'inondation causée par le refoulement d'égout. La municipalité n'est également pas responsable du bris de la conduite de raccordement lors des travaux de réfection ou de reconstruction de la rue, de sa conduite d'aqueduc, de la conduite d'égout pluvial ou tous autres travaux de génie civil réalisés sur son emprise de rue.
2. Suite aux travaux de raccordement, le propriétaire doit remettre les lieux dans son état initial, soit notamment refaire l'asphalte si endommagée par les travaux et les accotements de la route selon les règles de l'art.
3. Le raccordement à la conduite d'égout pluvial doit être réalisé en présence du préposé aux travaux publics de la municipalité et doit être réalisé à l'aide d'une sellette prévue à cet effet.

2014-10-235
6156

ACHAT DE LOTS - RUE ALBERT

- CONSIDÉRANT QUE** lors de la transaction pour la cession des rues de place Bilodeau par M. Gaston Martin, les lots 16-31 et 16-P du rang de la Rivière-aux-Outardes n'ont pas été inclus;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire rectifier la situation afin de devenir propriétaire officiel de ces lots.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de mandater M. Marcel Cadoret, Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, pour réaliser la description technique d'une partie du lot 16, rang de la Rivière-aux-Outardes, cadastre du canton de Manicouagan.

Il est également résolu de mandater M^e Hugo Bussières, notaire, à préparer l'acte notarié concernant l'acquisition des lots 16-31 et 16-P, rang de la Rivière-aux-Outardes, pour la somme de 1 \$ et d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents concernant cette transaction.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2014-10-236
6157

SEMAINE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes reconnaît l'implication des salariés, bénévoles et membres des organismes qui, par l'exercice d'une citoyenneté active, travaillent à construire une société de justice, d'équité et de solidarité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes proclame la semaine du 19 au 25 octobre 2014, la Semaine de l'action communautaire autonome.

2014-10-237
6157

ABAISSER UN REGARD PLUVIAL - RUE DU MOULIN

CONSIDÉRANT QU' un regard pluvial de la rue du Moulin doit être abaissé d'environ 75 mm;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Location Excavation R.S.M.F pour réaliser les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Location Excavation R.S.M.F. pour d'abaisser le regard pluvial de la rue du Moulin, au coût de 1741,87 \$, taxes incluses.

2014-10-238
6157

ACHAT DE PNEUS - CAMION F-150

CONSIDÉRANT QU' il faut procéder à l'achat de 2 pneus pour le camion F-150;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Arsenault Pneus et Mécanique inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 2 pneus ainsi que de faire faire l'alignement après la pose pour le camion F-150, auprès d'Arsenault Pneu, au coût de 1 032 \$, taxes incluses.

2014-10-239
6157

RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS - RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER

CONSIDÉRANT QUE les accotements de la rue de Baie-Saint-Ludger doivent être rechargés;

CONSIDÉRANT les taux horaires de différents entrepreneurs pour réaliser les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire réaliser des travaux de rechargement des accotements de la rue de Baie-Saint-Ludger par Location Excavation R.S.M.F. au taux horaire de 305 \$.

2014-10-240
6157

FORMATION FQM - MAÎTRISER VOS DOSSIERS

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Messieurs Serge Deschênes, Julien Normand et Raymond Lavoie, conseillers, à participer à la formation « Maîtriser vos dossiers » de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu à Chute-aux-Outardes le 1^{er} novembre, au coût de 975 \$, plus taxes.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

Le conseiller Raymond Lavoie quitte à 20 h 39.

CENTRE DE RECHERCHE LES BUISSONS

M. André Lepage, maire, avise qu'il y a eu une rencontre du comité stratégique et que la firme AGECO a été mandatée pour préparer un plan stratégique afin d'orienter le comité sur les façons de fonctionner dans l'avenir. Ce rapport devrait être déposé au comité pour la mi-novembre. Des démarches en cours ont comme objectif de prolonger l'entente avec le MAPAQ jusqu'en mars 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

2014-10-241
6158

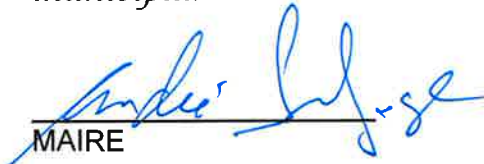
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 21 h 03.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE